

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
SEANCE DU 08 AVRIL 2025****Membres en  
exercice :**

27

**Membres  
présents :**

21

**Date de  
convocation**

02/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : **Claude MOREL**

**Etaient présents** : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - D. LIBES - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - M. JOUMOND - G. CLOCHER - C. GIORGINI - E. PALMA - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

**Procurations :**

B. GUILLOT à D. LIBES  
O. REY à J. DANON  
S. ABBES à J-L LUSTENBERGER  
F. ORTS à B. DUFAY  
A. LORNE à M. JOUMOND  
A. HERVIEUX à L. CAPANNINI

**Secrétaire** : Magali JOUMOND

**DELIBERATION N° 16080425** : FINANCES - Acceptation de dons de l'association les Amis de l'Orgue pour la participation aux travaux de restauration complémentaires de l'orgue SABY/GRENZIG de l'église Saint Symphorien  
RAPPORTEUR : Henri GARCIA

Il est exposé aux membres du Conseil municipal les dispositions prévues par les articles L2242-1 et L2242-4 du Code général des collectivités territoriales en matière de dons et legs faits à la commune, à savoir :

« Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

« Le Maire peut toujours, à titre conservatoire, accepter les dons et legs et former, avant l'autorisation, toute demande en délivrance ».

« La délibération du Conseil municipal, qui intervient ultérieurement, a effet du jour de cette acceptation ».

Le Conseil municipal est informé de l'acceptation à titre conservatoire par Monsieur le Maire de deux dons de 987.20 € et 2 260,00 € effectués par chèques à la commune par l'association les Amis de l'Orgue pour la participation aux travaux de restauration complémentaires de l'orgue SABY/GRENZIG de l'église Saint Symphorien.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter ces dons de manière définitive.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,

- **ACCEPTÉ** de manière définitive les dons effectués par l'association les Amis de l'Orgue pour la participation aux travaux de restauration complémentaires de l'orgue SABY/GRENZIG de l'église Saint Symphorien.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – H. GARCIA – I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT – D. LIBES – O. REY – B. DUFAY – N. MALLEM – A. MULAS – S. ABBES – M. JOUMOND – A. LORNE – G. CLOCHER – F. ORTS – C. GIORGINI – E. PALMA – A. HERVIEUX – C. BILLAUD – L. CAPANNINI – P. GROSJEAN – P. CHABAS – C. REYNAUD – JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 08 avril 2025

Le Maire  
Claude MOREL

La Secrétaire de séance  
Magali JOUMOND